



VOLUME 30 / NUMÉRO 11 / NOVEMBRE 1964

*La Revue*  
**DESJARDINS**

## à propos d'une brochure

**A**U Pays de Québec, où le vocabulaire est pauvre et les idées rares, les sujets de conversation, peu nombreux, se ramènent généralement au hockey et à l'automobile.

À la taverne, au restaurant, à la maison, au travail, au garage, voire en société, on parle de son « char » dont on analyse les mérites, étudie les problèmes, se préoccupe des maladies, etc., etc., etc.

L'économie nord-américaine repose d'ailleurs sur l'automobile. Et au sein d'innombrables familles, nord-américaines aussi, l'automobile est le centre des préoccupations, et la cause immédiate, plus que souvent, de difficultés financières insurmontables. Car il n'y a pas de pardon. Il faut payer la « finance » . . .

Fort de ces données, le Service de l'éducation de la Fédération avait conçu le projet — que certains, dans le temps, avaient encouragé, trouvé juste — de publier une brochure sur le fameux sujet de l'automobile. Après des mois d'efforts, d'essais, pour réaliser une couverture qui ferait époque, après des démarches laborieuses auprès de spécialistes pour la rédaction des divers chapitres, nous avons annoncé, par une lettre-circulaire adressée à toutes les Caisses populaires, la parution prochaine d'une brochure intitulée *L'Automobile*. Un sommaire détaillé du contenu de la brochure accompagnait la lettre-circulaire, et nous avons pris le soin d'inclure un échantillon de ce que serait la couverture, fort élégante et d'avant-garde, à notre avis.

Nous nous sommes dit que l'annonce de cette publication ferait fureur, qu'immédiatement des commandes pour des milliers d'exemplaires afflueraient au Service de l'éducation. Allez-y voir ! Au 30 octobre, date limite que nous avons indiquée aux Caisses pour donner leurs commandes, nous n'avons reçu de demandes que pour quelque 1,300 exemplaires. Des Caisses ont commandé deux exemplaires, d'autres six, certaines quatre ! Quelqu'un a pensé faire plaisir à ses directeurs, sans doute, en en demandant douze !

En raison de ces circonstances, et à moins d'un changement d'attitude vis-à-vis cette publication, qui eut quand même été unique, tant par la valeur de son contenu que par sa tenue générale, nous en reporterons la date de parution *sine die*. Peut-être au printemps, à l'époque de la fièvre de l'auto . . . Peut-être.

JEAN-JACQUES LEFRANÇOIS



# La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, société régie par la Loi des Caisses d'épargne et de crédit

Vol. 30 - N° 11

Lévis, novembre 1964

## SOMMAIRE

- 163** L'union fait la force et c'est la discipline qui fait l'union  
CYRILLE VAILLANCOURT
- 164** Le programme d'information de la Fédération — An 1965  
JEAN-JACQUES LEFRANÇOIS
- 165** La Grande Charte a 750 ans  
J. C. HOLT, M. A.
- 166-167** Notes et commentaires  
CYRILLE VAILLANCOURT
- 167** Le mot juste
- 168-169** Le « désarroi » de notre civilisation  
GILLES BOYER
- 170-173** L'enquête
- 174-175** Chronique du Service d'inspection de la Fédération  
ROSARIO TREMBLAY
- 176-177** Chronique de la Société de Fiducie du Québec
- 178-179** Ici on vous renseigne  
PAUL-ÉMILE CHARRON

**LA COUVERTURE :** Vision de l'hiver . . .  
(Photo de l'Office national du film.)

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

**LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES**

ÉDIFICE DESJARDINS

59, AVENUE BÉGIN

LÉVIS (QUÉBEC)

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les Caisses et leurs sociétaires . . . . . \$1.75  
Pour les autres . . . . . \$2.25

LA REVUE DESJARDINS, publiée sous la direction de Jean-Jacques LeFrançois, et tirée ce mois-ci à 17,000 exemplaires, est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, Inc., à Québec. Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.



## ÉDITORIAL

**C**ES paroles prononcées par Sa Sainteté le pape Pie XI devant les représentants de la Fédération nationale catholique française, le 12 juin 1929, sont, si on peut ainsi s'exprimer, de plus en plus vraies ; on n'a qu'à s'y arrêter et les méditer pour s'en rendre compte. Regardons autour de nous, et plus loin même, à travers le monde, à commencer par les Nations-Unies où les nations paraissent de moins en moins unies. Chacun voudrait faire prédominer son ou ses idées. Il n'y a plus de discipline. C'est le chaos. On voit ce qui se passe au Viêt-Nam, à Chypre, au Congo, etc. Tout de même, il y a heureusement certaines gens faisant partie des Nations-Unies qui se rendent bien compte qu'il faut s'employer de toutes ses forces à mettre de l'ordre et de la discipline dans le monde, car sans cela ce sera peut-être l'anéantissement des peuples. Sans discipline, c'est l'anarchie.

Revenons sur un plan beaucoup plus concret, plus réduit, et plus rapproché de nous, et voyons ce qui en est au sein de notre mouvement des Caisses populaires. S'il n'y avait pas eu dans notre mouvement cette discipline lorsque la Fédération a été organisée en 1932, les Caisses auraient-elles atteint le développement que nous leur connaissons aujourd'hui ? Soyons alertes, attentifs, prudents. Actuellement, existent dans certains secteurs des idées subversives

## **l'union fait la force et c'est la discipline qui fait l'union**

qui peuvent faire énormément de tort à tout le mouvement des Caisses populaires, et partant à toute notre nationalité. Ces idées ne sont pas inspirées par la discipline mais par l'orgueil, et c'est l'orgueil qui a perdu le monde, et qui peut encore le perdre dans l'avenir. Veillons à ce que ce sentiment d'orgueil ne se développe pas chez nous, car c'est un péché sans repentance, que les mauvais anges ont été les premiers à commettre. L'orgueil rend aveugle : on ne veut plus reconnaître qu'on peut se tromper, et on a beaucoup de difficultés à admettre que d'autres peuvent avoir de bonnes idées, voire même avoir raison.

Le Christ lui-même dans ses derniers jours passés sur la terre n'a-t-il pas invité ses apôtres à l'union et à la coopération : « Soyez unis ». Et Sa Sainteté le pape glorieusement régnant, Paul VI, s'adressant à 450 prêtres italiens, aumôniers de syndicats de travail, pour la plupart, qui venaient de participer à une semaine d'étude, leur disait, après avoir cité ces paroles du Christ à ses apôtres : « Soyez unis » : « Ces paroles, Nous vous les répétons avec la même fermeté, dans la certitude que, surtout dans les conditions présentes de vie et de travail, seules l'union, la convergence des méthodes et des objectifs à atteindre, la mise en œuvre unanime d'un plan commun des activités, non seulement peuvent assurer à votre

travail une efficacité plus grande et plus rapide, mais sont les conditions essentielles de sa réussite et répondent à Notre désir. »

Nous vous le répétons et nous vous le demandons instamment : soyez unis, et, à cette fin, soyez disciplinés. La première condition pour faire de la coopération, c'est l'humilité. C'est la première vertu nécessaire pour avancer dans le chemin de la vertu ; car il nous faut d'abord reconnaître notre lien de dépendance envers Dieu et admettre que nous sommes des êtres fragiles et que nous avons besoin de son assistance. Il en va de même dans le domaine de la coopération : il nous faut tous reconnaître que nous sommes des êtres dont les forces sont limitées et que nous sommes dépendants et solidaires les uns des autres précisément parce que nous sommes faibles et que nous avons besoin de l'aide des autres pour faire ce que nous ne sommes pas capables de faire individuellement. « L'homme, à raison même de l'exiguïté de ses forces, a recours, a écrit Léon XIII, à la coopération

de ses semblables. » Il faut donc admettre notre condition humaine pleine de faiblesses et la nécessité de s'entraider pour progresser, mais cette action coopérative requiert, pour être vraie et efficace, de la discipline, laquelle n'est pas possible si on n'a pas le sens des autres, l'esprit de justice sociale et de charité chrétienne, qui rend l'union possible, sur une base stable, des intelligences et des volontés et la coordination des facultés humaines vers des objectifs communs que les coopérateurs doivent rechercher dans la paix et l'harmonie, aujourd'hui, demain et toujours, sans défaillance.

Nous terminons par une phrase extraite de la dernière encyclique de Sa Sainteté le pape Paul VI, *Ecclesiam Suam* : Tâchons de « mettre en évidence tout ce que nous avons de commun avant de noter ce qui nous divise ».



## le programme d'information de la fédération - an 1965

**A**PRÈS l'expérience d'une première année qui se termine, nous avons cru devoir simplifier, rendre plus souple, et partant plus accessible à toutes les Caisses, le programme d'information de 1965.

Deux publications principales : *La Revue Desjardins*, et *Ma Caisse*. Nous avons œuvré, durant 1964, pour rendre ces revues intéressantes et agréables. Oh ! il n'y a rien de parfait, et nous le savons. Mais nous continuerons à nous appliquer à les faire de mieux en mieux. Dans le cas de *Ma Caisse*, et ceci dès le prochain numéro, nous tendrons à en rendre le contenu *pratique*, traitant des situations concrètes, des problèmes avec lesquels nombre de gens sont aux prises. Nous rendrons ainsi service aux familles, ce qui d'ailleurs est l'une des raisons d'existence de la Caisse populaire. De par son tirage énorme — 500,000 exemplaires — que nous espérons voir augmenter rapidement, cette revue pourrait devenir *la revue de la famille du Québec*.

Des expériences poursuivies en divers milieux ont révélé que les publications qui paraissent chaque mois sont plus retenues, plus effectives, que celles qui paraissent, par exemple, à tous les deux mois. On a moins le temps de les oublier. Elles deviennent une habitude. Nous publierons donc *Ma Caisse*, en 1965, tous les mois, sauf durant les périodes de vacances. Disons, 9 numéros

par année, comme ceci : février, mars, avril, mai, juin — septembre, octobre, novembre, décembre.

Nous insistons sur le fait que nous nous appliquerons à en rendre le contenu de plus en plus *pratique* et facile de lecture à tous.

La participation au programme sera simple. Les Caisses s'abonneront à *La Revue Desjardins* comme elles avaient l'habitude de le faire. Pour *Ma Caisse*, elles n'auront qu'à nous donner leur commande pour l'année — et le plus rapidement possible, s'il-vous-plaît, — indiquant *combien d'exemplaires* seront requis *chaque mois*. Le prix demeure le même : \$3.00 du cent exemplaires. Ce n'est pas cher. Et cette revue assurera la présence de la Caisse populaire parmi les populations.

Les autres publications consisteront principalement en des brochures sur des sujets pratiques aussi. Elles seront annoncées à mesure qu'elles seront conçues. Le prix en sera indiqué, et les Caisses n'auront qu'à donner leurs commandes.

Nous tentons ainsi, comme nous l'avons dit, de rendre le programme d'information plus souple, accessible à toutes les Caisses.

Pour l'immédiat, il suffit de nous laisser savoir *combien d'exemplaires — par mois — de la revue MA CAISSE*, vous désirez pour 1965.

JEAN-JACQUES LEFRANÇOIS

## la grande charte a 750 ans

**D**ES nombreux documents du même genre que l'Europe du moyen âge nous a légués, la Grande Charte (*Magna Carta*) d'Angleterre est le seul à ne pas avoir vieilli, tout d'abord parce qu'il a revêtu, pendant plusieurs siècles, une importance politique capitale, puis parce qu'il constitue un véritable monument des libertés de l'individu, non seulement en Angleterre mais aussi dans tous les pays de langue anglaise.

### la charte prend racine

Au roi Jean succéda Henri III, un enfant de neuf ans, qui n'était nullement en mesure de s'opposer à des empiètements sur son autorité. C'est ce qui, sans nul doute, permit à la Charte de prendre racine. Toutefois, la Charte contenait déjà un certain nombre d'éléments essentiels pour pouvoir durer et prospérer. En premier lieu, bien qu'elle fût avant tout un document de privilèges aristocratiques, la Charte n'était pas que cela, puisqu'elle confirmait les libertés de l'Église et prévoyait des mesures pour la protection des marchands.

Elle imposait même aux barons les réformes qu'ils avaient voulu voir appliquées à la monarchie. D'autre part, si les barons, les chevaliers et les hommes libres avaient des droits fonciers différents, ils n'étaient pas divisés en castes sociales, mais plutôt en groupes qui se mélangeaient plus ou moins. Tous avaient accès aux tribunaux royaux et locaux et suivaient en grande partie les mêmes procédures judiciaires. C'est pourquoi les privilèges de la Grande Charte furent octroyés à « tous les hommes libres du royaume ».

### une partie intégrante de la loi

Le roi Jean avait été forcé d'apposer son sceau sur la Charte en 1215 ; dix ans plus tard, elle fut volontairement octroyée aux barons par Henri III pour les récompenser d'avoir accepté de se soumettre à l'impôt. Dès lors, elle fit partie intégrante de la loi du royaume, loi que la Couronne pouvait contourner, mais qu'elle ne pouvait nier. Aux époques de tensions politiques, les occasions de confirmer la valeur légale de la Charte n'allèrent pas manquer ; on en compte au moins neuf avant 1300.

La Charte fut renforcée par la peine d'excommunication ; elle fut lue en chaire et conservée dans les principales cathédrales et abbayes. Au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, elle fut fréquemment confirmée et interprétée dans des actes parlementaires, et, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, elle était considérée comme une loi fondamentale, comme une arme grâce à laquelle la jurisprudence des tribunaux de droit commun, les privilèges du Parlement et

les libertés de l'individu pouvaient être défendus contre les prérogatives du roi.

Cette évolution élargit la portée des principes de la *Magna Carta* et en altéra le détail. Dès 1354, le « jugement légal par les pairs ou par la loi du pays » mentionné au chapitre 39 furent interprétés comme signifiant « action en justice », ce qui comportait le droit de mise en accusation par un jury de par ordonnance. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'« action en justice » devait inclure le principe de l'*habeas corpus*, encore que cette garantie eût une origine toute différente ; le « jugement des pairs » se traduisit par le jugement par un jury, ce qui n'existait pas en 1215 ; et « la loi du pays » devait exclure la loi martiale et l'arrestation sans motif établi. Des altérations similaires d'autres passages de la Charte permirent de renforcer le contrôle parlementaire sur le fisc et les droits de douane. Entre-temps, une évolution parallèle étendit les privilèges de la Charte de la classe des hommes libres prévue en 1215 à tous les sujets anglais de naissance. Cela commença par des confirmations officielles au XIV<sup>e</sup> siècle et s'acheva avec la disparition du servage en Angleterre au siècle suivant.

La Grande Charte atteignit son apogée en tant qu'arme politique contre les Stuart au cours des conflits constitutionnels du XVII<sup>e</sup> siècle. Par la suite, elle continua d'être utilisée dans ce sens dans la lutte pour l'indépendance dans les colonies américaines et en Angleterre par les radicaux et les chartistes. Mais l'interprétation libérale du document à de telles fins politiques devint de plus en plus difficile au fur et à mesure que le temps passa.

À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, historiens et hommes de loi commencèrent à séparer la substance de la signification originelle de la Charte du détail des altérations successives. Le Parlement, de son côté, en abrogea tranquillement clause après clause au cours de son œuvre de réforme et de modernisation de la loi.

À la veille du 750<sup>e</sup> anniversaire de la Charte, seuls onze chapitres figurent dans le droit anglais. Mais le vieux principe de 1215, qui veut que le gouvernement soit soumis à la loi, demeure en vigueur.

Le 750<sup>e</sup> anniversaire de la Grande Charte sera célébré l'année prochaine. Le professeur J. C. Holt évoque cet événement historique et en analyse la situation pour le monde d'aujourd'hui.

## les prêts de l'actif

◀ Au cours de l'année s'écoulant du mois d'août 1963 au mois d'août 1964, les prêts sur hypothèque dans nos Caisses populaires ont augmenté de 8.8%, et les prêts sur reconnaissance de dette, de 27.0%.

Durant la même période, les Caisses populaires Desjardins ont vu leur actif augmenter de 10.6%.

## crédit

◀ Le Bulletin de la CUNA International, Inc., du 12 octobre 1964, publie la note suivante :

Les économistes s'occupant des prêts aux consommateurs s'entendent sur les trois règlements que les consommateurs devraient observer avant d'avoir recours au crédit :

a) Utiliser le crédit seulement quand c'est nécessaire, ou si les bénéfices résultant de cet emploi du crédit justifient le coût et les risques encourus ;

b) Ne pas emprunter plus qu'il leur est possible de remettre ;

c) Emprunter là où ils savent avoir les meilleures conditions.

Soyez assurés que c'est à votre Caisse populaires que vous aurez les meilleurs conditions d'emprunt.

## caisses populaires « credit unions » caisses d'économie

◀ D'après les statistiques compilées par CUNA International, Inc., il y avait au Canada, au 7 octobre 1964, 4,675 Caisses populaires, *Credit Unions* et Caisses d'Économie, avec un total de membres s'élevant à 3.25 millions.

Aux États-Unis, il y avait à la même 15 millions de membres.

Il y aurait actuellement à travers le monde 30,825 Caisses populaires et *Credit Unions* avec plus de 19.35 millions de membres.

## automobiles

◀ Il y a au Canada — chiffres de 1962 — une automobile par 4.1 personnes, soit en moyenne une voiture par foyer. Il y a un véhicule-moteur par 3.2 personnes ; la moyenne est de 2.9 pour la province d'Ontario, et de 4.2 pour la province de Québec.

La moyenne nationale est de 3.2. Il n'y a qu'aux États-Unis où la moyenne de voiture par habitant est plus élevée qu'au Canada, soit 1 véhicule pour 2 personnes.

Suède : 5.6 ; Grande-Bretagne : 6.6 ; Allemagne de l'Ouest : 9.1 ; Italie : 17 ; Russie : 54 ; Japon : 47 ; Brésil : 42 ; Mexique : 38 ; Inde : 817 ; Chine : 3,014.

En 1963, le Canada a exporté pour \$28 millions d'automobiles, \$9 millions de camions et \$59.6 millions de pièces, soit un total de \$96,743,000. De ce total, \$40 millions ont été exportés aux États-Unis et \$19 millions en Australie.

Au cours de la même année — 1963 — le Canada a importé pour \$692 millions d'automobiles, de camions et de pièces, dont 97% des États-Unis.

## prêts

◀ Le Conseil financier, à Ottawa, rapporte qu'au 31 mai dernier, le Crédit

## notes et commentaires

par CYRILLE VAILLANCOURT

D'après les statistiques, les Américains ont produit 7,644,359 voitures automobiles en 1963, et ils ont près de 90 millions de véhicules en circulation sur leurs routes. Quelques autres moyennes à travers le monde : France : 5.2 ;

au consommateur était de 13% plus élevé qu'à la même date l'année précédente.

Les prêts personnels consentis par les Banques avaient augmenté de 22%.

Le Crédit total au consommateur s'élevait à \$4.83 milliards ; sur ce montant les prêts personnels faits par les Banques se totalisaient par \$2.08 milliards.

## financement de l'enseignement

◀ Plus de 14% des dépenses de tous les gouvernements en 1961 ont été consacrées à l'enseignement, d'après un rapport du Bureau fédéral de la statistique. Le montant total affecté à l'enseignement a été de \$1,912,648,000. au cours de

## le mot juste...

« Ligne d'arrêt des feux », « Gardez la droite » (ne la laissez surtout pas s'échapper) « 500 pieds en avant » (au lieu de « à 500 pieds »), « détour » (alors qu'il s'agit d'une déviation) « virage en U interdit » (« demi-tour interdit » manquait évidemment de couleur; notre français est décidément le surréalisme du minable), « glissant SI humide », etc. Le langage de notre signalisation à la ville comme sur les routes y compris l'auto-route (et sans doute celles qu'on nous promet) a au moins le mérite de nous singulariser: nous seuls dans le monde francophone, voire dans le monde entier, sommes aptes à le comprendre, à en saisir les nuances, à en goûter le raffinement.

« Stationnement interdit en tout temps » nous indique-t-on en mille endroits. « Défense de stationner » ou « stationnement interdit » ont pourtant valeur de prescription absolue en français. Mais là comme ailleurs, l'esclavage de la traduction joue: puisque l'anglais ajoute: « any time ».

Dans le hall d'un grand hôpital montréalais, un écriteau proclame: « Le port des shorts est prohibé à l'hôpital », ce qui veut dire que l'on défend à l'hôpital, au cas où il lui en prendrait fantaisie, de porter des shorts. Il fallait écrire: « Le port des shorts est interdit dans l'hôpital ». Une grande institution d'enseignement de la région de Montréal nous offre ces perles: « Entrée des marchandises » (on connaissait « l'entrée des artistes », mais au Québec les marchandises se dirigent sagement vers leur entrée comme de grandes filles) au lieu de « Service », « livraison », « réception du matériel »; « signaler le local X en cas d'incendie » (cela ne veut proprement rien dire en français) alors qu'on veut apparemment recommander de « composer le numéro X ». Vieille déformation militaire, sans doute, pour obtenir des fournitures de bureau, il faut remplir une « réquisition », alors que le français contemporain ne connaît dans ce cas que le « bon de commande ».

D'autres institutions se défendent contre les intrus avec la formule aussi magique qu'ésotérique de « pas d'admission sans affaires » (« entrée interdite » ou « interdit aux personnes étrangères au service ») ou entendent décourager les personnes en quête d'un emploi par « pas de places vacantes », plus vigoureux sans doute que le « pas d'embauche » français.

Des dizaines d'églises proposent l'horaire de leurs « messes SUR semaine », un peu sans doute comme des anchois sur canapés. Les sympathiques organisateurs d'un congrès vous invitent à choisir entre la « chambre simple » (sans prétention?) et la « chambre double » (avec cloison escamotable sans doute) ignorant qu'il faut dire en français « à un lit » ou « à deux lits ».

Comment s'étonner après tout cela que tel petit marchand de la rue Craig ait proposé le printemps dernier à son honorable clientèle des « petits coats de baptême pour première communion »: à défaut de solides connaissances liturgiques, il avait au moins le mérite de se faire le pionnier empressé du « biculturalisme ».

— J.-M. L. (Le Devoir.)

l'année, équivalant à 6.6% du revenu des particuliers ou à plus de \$100. pour chaque habitant du Canada.

### feu Walter B. Francis

◀ Walter B. Francis, avocat de Saskatoon, un des leaders en autorité judiciaire sur les coopératives, est décédé subitement à sa résidence le 15 septembre dernier. Depuis quelque temps la santé de monsieur Francis laissait à désirer mais personne ne pouvait prévoir une disparition aussi soudaine. Il a écrit un livre très réputé intitulé: *Canadian Co-operative Law* publié en 1959. Les services de monsieur Francis ont été retenus par plus d'une organisation coopérative et lors de la récente commission royale d'enquête sur les institutions bancaires et financières il avait présenté un mémoire très remarqué.

Nous offrons aux siens nos plus sincères condoléances. Nous connaissons monsieur Walter B. Francis depuis de nombreuses années et nous avons apprécié hautement sa compétence et son grand jugement.

### prêts hypothécaires

◀ Au cours de l'année 1963, il y a eu 86,589 prêts hypothécaires dans la province de Québec, représentant une valeur globale de \$3,364,000,000.

La moyenne générale de ces prêts s'établit à \$13,318., répartie de la façon suivante: \$21,026. pour les institutions prêteuses, \$6,011. pour les Caisses populaires et \$7,147. pour les autres prêteurs.

**L**E film sur la jeunesse présenté au congrès de la Fédération libérale provinciale a eu l'effet d'un choc sur les militants du parti. Les jeunes gens interrogés ont manifesté un vif mécontentement à l'endroit de tous les hommes politiques, ils ont témoigné leur inquiétude devant le manque d'industries dans leur localité, ce qui leur impose l'exode vers des centres plus actifs, ils n'ont pas caché leur sympathie pour la violence, les bombes, espèce de solution-magique ; enfin, il ressort du film un désarroi évident parmi les jeunes.

Cet état d'esprit de la jeunesse, d'ailleurs plus ou moins partagé par les moins jeunes, a sans doute des caractères particuliers ici. Mais il est quasi général dans nos sociétés industrielles. Les méfaits des groupes de vestes de cuir en Suède ont fait leur tour du monde. Il en est de même des bandes rivales de jeunes qui se sont adonnés à la violence en Grande-Bretagne au cours de l'été.

On peut invoquer plusieurs hypothèses pour expliquer cette inadapation, particulièrement chez la jeunesse : éducation relâchée des enfants, influence des moyens d'information audio-visuelle, etc. Mais il semble que la cause la plus profonde qui touche toutes les sociétés développées soit les bouleversements apportés par les transformations techniques.



Celui-ci est le grand phénomène de notre époque. Les nouvelles conditions de vie engendrées par le progrès technique ont transformé des habitudes séculaires, accéléré le rythme de l'existence, heurté les mentalités.

Le phénomène a pris naissance il y a 150 ans avec la révolution industrielle. Avant 1800, l'essentiel de l'activité humaine était agricole. La production agricole (primaire) représentait alors 80% des efforts laborieux, l'activité industrielle (secondaire) 10% et les services (tertiaire) 10%. Or, l'évolution des grands secteurs de la production dans les pays les plus avancés dénote

un renversement de cette tendance. Les économistes prévoient que le tertiaire retiendra finalement 80% de la production, contre 10% pour les deux autres secteurs. Déjà en 1961, aux États-Unis la production tertiaire s'élevait à 60% de la valeur totale, contre 35.9% dans le secondaire et 3.9% dans le primaire.

Il va sans dire que cet extraordinaire développement technique a entraîné d'incontestables progrès sociaux et économiques. Avant 1800 un enfant sur cinq mourrait au cours de sa première année. Aux États-Unis, en 1941, 80% des personnes nées en 1890 étaient encore vivantes. Aujourd'hui dans les nations les plus avancées une plus grande proportion de jeunes fréquente les universités que celle des jeunes qui profitait du seul enseignement primaire avant 1800. Avant 1800, un paysan mettait une heure à moissonner avec une faucille un champ de blé de 120 verges carrées. En 1945, le même travail prenait 35 secondes avec une moissonneuse-batteuse (qui supprimait le battage).<sup>1</sup> Entre 1860 et 1914, le rendement annuel d'un ouvrier dans les grandes métallurgies américaines passait de 26 à 400 tonnes.

D'aussi rapides progrès techniques greffés sur les sociétés traditionnelles ne pouvaient faire autrement que de susciter des déséquilibres. Comment y échapper compte tenu des constants déplacements de main-d'œuvre, d'abord du primaire au secondaire, entre les différents secteurs du secondaire, puis du secondaire au tertiaire ? La première phase du transfert de secteurs de la production implique des déplacements de populations, de la campagne à la ville. Ensuite les populations urbaines doivent subir les crises engendrées non seulement par les cycles économiques mais aussi par l'évolution de la production d'une branche à l'autre. Le transfert des populations apparaît ainsi comme une condition du progrès social et économique.

Une telle évolution est nécessairement marquée de grandes instabi-

lités sociales. Il survient, en outre, un décalage entre une évolution technique très rapide et une évolution morale et intellectuelle à laquelle on ne peut appliquer les normes de développement de la technique. L'homme reste à peu près le même à travers les siècles. De nos jours, il est toujours à la recherche du « supplément d'âme », toujours plus nécessaire à mesure que se multiplie l'activité technique, notamment au cours des dernières années qui semblent avoir augmenté le désarroi.

À l'époque des civilisations traditionnelles se transmettaient de pères en fils, de générations en générations, une philosophie globale de la vie, des « recettes » éprouvées qui répondaient aux besoins d'un monde plus statique que le nôtre. Les populations se sentaient mieux encadrées par quelques grands principes sûrs qui suffisaient à les guider. Devant les prodigieuses transformations du monde matériel, les catégories anciennes se révèlent de plus en plus inadéquates, parce qu'elles s'appliquent à un monde qui change trop rapidement. Nous n'avons pas réussi à inventer une nouvelle philosophie de la vie collant à l'accélération de l'histoire.



Le Canada français passe, lui aussi, par les transformations intervenues dans les grandes nations occidentales. Mais, nous sommes peut-être l'une des sociétés où les transformations se sont opérées le plus brusquement. En 1871, 77% de la population de la province était rurale et 23% urbaine. En 1961, la proportion est renversée : 75% urbaine et 25% rurale.

Or, ici, contrairement à ce qui s'est passé dans le reste de l'Amérique du Nord, nous nous sommes ac-

1. FOURASTIÉ, Jean, *Le Grand espoir du XX<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, Paris, 1963.

# Le « désarroi » de notre civilisation

*crochés à une civilisation traditionnelle alors que nous étions tirés, malgré nous, dans la nouvelle civilisation technique. Ce n'était pas exactement ce qu'il fallait continuer à pratiquer pour nous y adapter avec le minimum de dégâts.*

*Au moment où l'Amérique du Nord s'industrialisait, nous préconisions le « retour à la terre », ensuite alors que l'industrialisation s'élevait en fonction de la consommation de masse, s'appuyant sur de vastes unités industrielles, nous préconisions la petite industrie artisanale.*

C'est ainsi qu'encore en 1938, dans un mémoire à la Commission royale d'enquête sur les relations fédérales-provinciales, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal s'inquiétait du fait que l'amélioration du sort des ouvriers encouragerait la désertion rurale. Elle préconisait une politique d'expansion agricole, complétée par une politique d'industrialisation faisant la place la plus large possible à la petite et à la moyenne industrie.

Cette mentalité, largement partagée par nos « élites », pourrait se symboliser dans un sermon typique prononcé avant la guerre par un curé le jour de la Saint-Jean-Baptiste : « La façon patriotique de vivre pour un vrai Canadien français est d'économiser et de devenir petit propriétaire. Les méthodes anglaises ne sont pas les nôtres. Les Français sont devenus grands grâce à de petites économies et au petit commerce. N'empruntons pas les manières commerciales des autres. La prospérité de cette ville dépend de nous, pas des industries d'Angleterre et des États-Unis, mais du nombre de petits propriétaires . . . »<sup>2</sup>

Il ne faut pas s'étonner, dès lors, que nous ayons été mal préparés à faire face aux exigences de la société industrielle dans laquelle nous som-

mes plongés. Notre enseignement, nos institutions économiques et sociales commencent à peine à s'intéresser de façon réaliste à un phénomène qui crève maintenant les yeux.

*Mais faute de préparation adéquate, et à temps, l'adaptation à la civilisation technique a été pour nous plus douloureuse que pour d'autres. Dans une telle situation, les collectivités admettent rarement leurs propres responsabilités. Il est plus facile d'en rejeter la faute sur des boucs émissaires : la Confédération, les Anglais, les Américains, les Juifs, etc. Cela pourrait expliquer l'état de crise que traverse actuellement le Québec.*

Celle-ci est surtout provoquée par la nécessité d'une brusque adaptation au monde moderne. La tension est particulièrement manifeste depuis la chute du régime Duplessis ; les sociétés peuvent étouffer autant sous un climat d'air raréfié que sous une trop brutale bouffée de grand air auquel elles ne sont pas habituées.



La jeunesse est évidemment la plus désemparée. Les aînés, eux, ont connu une enfance plus stable ; le progrès technique n'ayant pas de leur temps l'allure effrénée qu'il a connue depuis la fin de la guerre. Ils vivaient à une période où les procédés de la société traditionnelle étaient un peu plus applicables. La jeunesse d'aujourd'hui est désemparée devant un monde qu'elle situe mal parce qu'il va trop vite pour la compréhension qu'elle en a.

On dirait aussi que la « désacralisation » de la civilisation technique a laissé la jeunesse actuelle sans foi, au sens large du mot. Elle se fabrique alors des absolus à sa manière (racisme, gauchisme et droitisme rigides, extrémisme), de faux absolus où la violence représente une espèce de revanche sur la perte des idéaux approuvés d'antan.

À la lumière de ce qui se produit ailleurs dans le monde, on comprend que la jeunesse soit particulièrement affectée. La crise « supplémentaire » que traverse le Québec imprime un nouveau coefficient d'intensité au malaise de la jeunesse québécoise. Le film présenté devant la Fédération libérale provinciale traduit sans doute, de façon poussée à l'extrême, l'inquiétude de la jeunesse parce qu'il s'adresse aux milieux les plus touchés. Il traduit néanmoins un état d'esprit assez répandu.

La sévérité pour les aînés, les idées simplistes et arrogantes au sujet de la politique, le goût du confort matériel obtenu sans efforts sont sans doute des sentiments déplorables chez une partie de la jeunesse. Mais, ce sont souvent les hommes politiques eux-mêmes qui ont lancé les *slogans* que la jeunesse répète maintenant. Quand on laisse miroiter des miracles, les réalisations concrètes les plus valables n'apparaissent souvent que comme des vétilles. L'on crée ainsi des éternels insatisfaits qui attendent toujours la magie des « lendemains qui chantent ».

Les hommes politiques comme toute la société ont le devoir d'aider la jeunesse d'ici à traverser avec le minimum de heurts la phase d'adaptation que nous devons envisager. Il ne s'agit pas de flatter les passions, individuelles ou collectives, ce qui serait vraiment trop facile et proprement irresponsable, mais de s'appliquer à intégrer le plus parfaitement les jeunes à la civilisation moderne. Nous sommes placés dans la position difficile de rattraper le temps perdu, tout en évitant les virages brusques. Parce que la jeunesse représente le monde de demain, elle est la plus concernée.

GILLES BOYER  
(Le Soleil)

2. HUGHES, E. C., *Rencontre de deux mondes*, Montréal, 1945.

NOTE DE LA RÉDACTION. — Les Presses de l'Université Laval étant sur le point d'annoncer la publication, en un fort volume, du texte intégral du rapport de l'enquête des sociologues Marc-Adélar Tremblay et Gérald Fortin sur *les conditions de vie, les besoins et les aspirations des familles salariées canadiennes-françaises*, cette neuvième tranche est la dernière que nous présentons ici de ce travail.

### 3. Évaluation par rapport au passé

L'évaluation des conditions de vie de la famille par rapport au passé est un indice important pour déterminer son évolution financière. Le sens même de cette évolution, d'ailleurs, pourra être à l'origine de comportements déviant de consommation. Le cas des nouveaux riches tout comme celui des familles déshéritées soudainement illustrent bien ce point. Dans les deux cas les comportements actuels constituent une discontinuité par rapport au passé : chez les uns ce sera l'appropriation inconsidérée de nouveaux biens ; chez les autres, ce sera la privation involontaire de biens auxquels on était habitué. Dans les deux cas, la situation financière actuelle n'est pas typique d'une longue période. Dans la mesure où les comportements de consommation sont reliés au niveau de revenu disponible, la stabilité de celui-ci assurera la stabilité de ceux-là. Cet examen de la stabilité financière permet donc une analyse dynamique des modes de consommation. C'est dans cette perspective que nous désirons maintenant étudier la situation financière d'hier par rapport à celle d'aujourd'hui. La question utilisée s'exprimait ainsi : « En comparant votre situation financière à celle d'il y a cinq ans, trouvez-vous que vous avez maintenant :

- a) plus de difficulté à arriver,
- b) moins de difficulté à arriver,
- c) que la situation n'a pas changé ? »

Les réponses indiquent que la population se répartit également entre ces trois possibilités (soit, respectivement, 31.8%, 32.6% et 31.7%). Il y a autant de familles qui bouclent plus facilement qu'il y en a qui bouclent plus difficilement. La plus ou moins grande facilité à boucler ne tient pas uniquement au revenu, mais aussi aux changements dans la structure familiale (exemple : la naissance de nouveaux enfants, l'émigration et le mariage des aînés, l'entrée d'un ou plusieurs enfants sur le marché du travail, etc. . . .) comme nous le verrons très prochainement. Du point de vue de la stabilité de la situation financière de la famille il n'existe pas de différence substantielle entre la ville et la campagne. Une tendance est cependant à noter : durant les cinq dernières années — toutes choses étant égales par ailleurs — plus de travailleurs urbains ont amélioré leur situation financière comparativement aux travailleurs ruraux. Au fait, les travailleurs des villages « déprimés » tout particulièrement ont plus de difficulté à boucler leur budget aujourd'hui. Voyons, maintenant, les raisons apportées pour justifier l'amélioration ou la détérioration de la situation financière.

#### FACTEURS D'AMÉLIORATION

|   |       |
|---|-------|
| a) Le salaire est meilleur . . . . .  | 44.7% |
| b) On a moins de dettes . . . . .   | 8.3%  |
| c) Il y a des enfants qui travaillent . . . . .   | 10.4% |
| d) Meilleure administration . . . . .   | 7.1%  |
| e) Autres raisons telles que : occupation secondaire, moins de maladie, moins de charges familiales, etc. . . . . | 16.8% |
| f) Pas de réponse . . . . .   | 12.7% |

#### FACTEURS DE DÉTÉRIORATION

|   |       |
|---|-------|
| a) Le coût de la vie a augmenté . . . . .   | 30.8% |
| b) Ça coûte plus cher pour « élever » les enfants et la famille est plus grande . . . . . | 30.7% |
| c) Le salaire est plus bas ; il y a plus de chômage. . . . .                              | 22.6% |
| d) Maladie . . . . .  | 5.6%  |
| e) Autres raisons . . . . .   | 10.3% |

Si l'amélioration de la situation financière de la famille est expliquée surtout par une prospérité

# L'enquête

croissante de la nation, la même raison est invoquée presque universellement pour expliquer la baisse dans les niveaux de vie de famille. On tiendra donc à expliquer une situation financière qui se détériore par les mécanismes de l'économie sur lesquels l'individu n'a aucun contrôle et dont il subit les contrecoups. Les différences sont plutôt faibles entre la ville et la campagne quant aux justifications apportées. Les salariés urbains se plaignent davantage de l'augmentation du coût de la vie tandis que les salariés ruraux attribuent leurs nouvelles difficultés financières au chômage et à une baisse dans leur salaire. Ceux dont les niveaux de vie s'améliorent à la campagne, particulièrement dans les villages défavorisés, attribuent ce fait à la réduction du chômage et au départ de quelques enfants. À la ville, les familles qui améliorent leur situation financière se réfèrent à de meilleurs salaires et à une meilleure organisation de leur budget.

Ces tendances soulignent bien, nous croyons, que les circonstances de vie perçues comme favorables par ceux qui réussissent mieux sont aussi perçues comme défavorables chez ceux qui traversent de mauvais jours. Il est évident que le taux de chômage peut rester le même durant plusieurs années et être sensiblement le même d'une région à l'autre et engendrer des répercussions différentes selon les familles. Cela met l'accent sur l'importance des circonstances individuelles de vie des familles dans l'étude de leurs comportements économiques. Il faudra non seulement étudier les conditions de vie de la famille telles qu'exprimées par des indices objectifs mais il faudra aussi définir l'image que la famille se fait de ses conditions de vie. En mettant en parallèle, situation objective et définition de la situation, nous serons plus en mesure de comprendre les comportements et de connaître les motifs sur lesquels ils reposent.

#### 4. Évaluation par rapport aux autres

La littérature sociologique récente insiste sur le rôle des groupes d'appartenance et des groupes avec lesquels on s'identifie (« groupes de référence ») dans l'orientation vers des valeurs et vers l'action. Ce serait ces

groupes fonctionnels qui pousseraient l'individu à agir dans une direction plutôt qu'une autre et qui exerceraient un contrôle très rigide et suivi sur l'individu. Le « Keep up with the Jones » est le prototype de ce genre d'influence d'un petit groupe sur l'individu. Dans une société technologique où l'accent mis sur l'acquisition de biens dans le but de refléter le niveau de vie et d'acquiescer du prestige, la nécessité de « faire comme tout le monde » s'imposera d'emblée à l'individu. C'est ce genre de phénomène que nous voulions examiner en utilisant une mesure très générale, à savoir, l'entourage immédiat (le voisinage). La question s'exprimait ainsi : « Croyez-vous que vous vivez mieux, moins bien ou de la même façon que les gens de votre voisinage ? » La distribution des réponses confirme l'importance de cette influence par le nombre prédominant des familles qui estiment vivre de la même façon que les familles avoisinantes. Il y a très peu de différence entre les strates par rapport à l'influence du voisinage. La proportion de ceux qui estiment vivre moins bien que les autres est sensiblement la même que celle de ceux qui pensent vivre mieux que leurs voisins. Dans les zones métropolitaines, un peu moins de familles s'estiment

TABLEAU XXVII

*Façons de vivre par rapport au voisinage selon le milieu de résidence*

| Strate   | Mieux | Même façon | Moins bien | Autres réponses |
|----------|-------|------------|------------|-----------------|
| 1        | 13.4  | 61.5       | 8.5<       | 16.6            |
| 2        | 13.1  | 64.5       | 13.6       | 8.6             |
| 3        | 12.6  | 60.0       | 15.3       | 12.0            |
| 4        | 13.4  | 59.2       | 16.2       | 11.2            |
| 5        | 11.0  | 68.6       | 15.7       | 4.7             |
| 6        | 12.5  | 60.6       | 18.8>      | 8.2             |
| Total... | 12.8  | 62.3       | 13.2       | 11.5            |

# L'enquête

défavorisées par rapport à leurs voisins tandis que dans la strate résidentielle déprimée les familles qui se jugent dans une condition économique inférieure sont plus nombreuses.

Comme nous le disions au début de cette section, l'objectif visé par ces questions introductives sur la situation financière était de compromettre, jusqu'à un certain point, les familles, tout en les préparant à nous avouer leurs revenus et leurs dépenses à la fin de l'entrevue. Le caractère qualitatif de ces premières questions fournit peu de mesures précises de la situation financière, mais il permet des regroupements avec les données chiffrées que nous avons recueillies par la suite. Ces recoupements éclaireront sur la véracité des réponses obtenues et aussi sur la possibilité ou l'impossibilité des familles à prendre conscience de leur situation réelle.

## 3. LE REVENU ANNUEL

À partir de ces premières approximations, nous utiliserons maintenant des mesures plus précises de la situation financière : le revenu actuel et le niveau de vie.

### 1. Les déterminants sociaux du revenu

Les familles canadiennes-françaises reçoivent en moyenne des revenus annuels qui se chiffrent à \$4,200. Cette moyenne, comme telle, ne reflète pas les variations possibles entre les sous-groupes de notre population. La première analyse consiste donc à étudier les revenus moyens pour chacun des principaux groupes.

#### A. Le milieu d'origine

TABLEAU XXVIII

Revenu annuel moyen pour chaque strate

| Strates    | Revenu moyen (\$) |
|------------|-------------------|
| 1          | 4,581. >          |
| 2          | 4,375. =          |
| 3          | 4,376. =          |
| 4          | 4,153. =          |
| 5          | 3,624. <          |
| 6          | 3,536. <          |
| Total..... | 4,202.            |

Il existe une différence substantielle entre la strate métropolitaine et la strate rurale la plus

pauvre, soit une différence de \$1,000. D'ailleurs le revenu total moyen décroît d'une strate à l'autre et la différence entre le milieu urbain et rural est visible. Cette tendance s'explique fort probablement par la structure industrielle de chacun de ces milieux. Par exemple, plus le milieu de résidence est industrialisé, plus le travailleur aura des chances de recevoir des revenus annuels élevés pour son travail. Les milieux à faible industrialisation ont proportionnellement moins d'emplois à offrir et ces emplois n'ont pas le caractère de stabilité des emplois urbains.

#### B. Le niveau professionnel

Le revenu moyen diminue à mesure qu'on descend dans l'échelle des occupations. Les « collets blancs » et les ouvriers spécialisés, en plus grand nombre dans le milieu urbain et surtout dans les zones métropolitaines ont des revenus annuels moyens supérieurs à ceux de l'ensemble ; les ouvriers non spécialisés et les autres occupations, en majorité dans le milieu rural, ont des revenus annuels moyens plus bas que ceux de l'ensemble. Ce sont ces principales tendances que fait ressortir le tableau XXIX : l'occupation influence donc aussi considérablement le revenu.

Il faut remarquer enfin que les différences entre le milieu rural et le milieu urbain ne sont pas dues uniquement à la différence dans la structure professionnelle. À occupation égale, les revenus sont plus faibles en campagne qu'en ville. Comme nous le verrons plus bas, il en va de même des niveaux de vie.

TABLEAU XXIX

Revenu annuel moyen selon le niveau professionnel

| Niveau                         | Revenu moyen (\$) |
|--------------------------------|-------------------|
| « Collets blancs ».....        | 4,908. >          |
| Ouvriers spécialisés.....      | 4,708. >          |
| Ouvriers semi-spécialisés..... | 4,041. =          |
| Ouvriers non-spécialisés.....  | 3,768. <          |
| Autres occupations.....        | 2,486. <          |
| Total.....                     | 4,202.            |

### 2. Le revenu annuel par unité de consommation

Les divers niveaux de revenus nous serviront fréquemment de facteur d'explication. Cependant, il s'agit ici de revenu brut par famille. Dans nos analyses subséquentes, nous utiliserons surtout

le revenu par unité adulte de consommation. Les revenus annuels moyens pour chaque catégorie d'unités de consommation sont présentés au tableau XXX.

Nous remarquons d'abord que le revenu moyen augmente à mesure que le nombre d'unités augmente. Ceci peut être dû en partie au fait que plus il y a de personnes dans le ménage, plus les paiements de transferts, les salaires d'enfants qui travaillent ou les pensions payées par les enfants ou les parents vivant dans la famille, peuvent être considérables.

TABLEAU XXX

*Revenu annuel moyen par unité adulte de consommation*

| Nombre d'unité de consommation | Revenu moyen (\$) | Revenu moyen par unité (\$) |
|--------------------------------|-------------------|-----------------------------|
| 1 à 2                          | 4,137.            | 2,758.                      |
| 2 à 3                          | 3,891.            | 1,556.                      |
| 3 à 4                          | 4,164.            | 1,190.                      |
| 4 à 5                          | 4,310.            | 958.                        |
| 5 à 6                          | 4,594.            | 834.                        |
| 6 à 7                          | 4,655.            | 715.                        |
| 7 à 8                          | 4,726.            | 630.                        |
| 8 à 9                          | 5,551.            | 653.                        |
| 9 à 10                         | 4,687.            | 493.                        |
| 10 et plus                     | 6,655.            | 639.                        |

Par contre, la colonne de droite du tableau XXX indique que le revenu moyen disponible par unité adulte de consommation diminue à mesure qu'augmente le nombre des unités dans la famille (exception pour ceux qui ont 8 à 9 unités ou 10 unités de plus). Cette dernière moyenne est obtenue en divisant le revenu moyen de la classe par le point milieu de la classe. ( $4,137 \div 1.5 = 2,758$ , etc.) Ainsi plus le ménage est grand, plus chaque membre de ce ménage a de chance d'être privé même si le revenu total augmente sensiblement. Dans l'ensemble, donc, une grande famille retire plus de revenu qu'une petite famille mais chaque membre reçoit un quote-part annuelle plus faible.

### 3. Les sources de revenu

#### A. Caractéristiques générales

Pour pousser plus avant l'étude du revenu annuel, une seconde question doit attirer l'attention : les sources de revenu. Ce revenu annuel moyen de \$4,200. provient de différentes sources. Il serait intéressant de les identifier et de définir

leur importance relative en déterminant leur contribution spécifique au revenu total. Ici, nous devons tenir compte de deux facteurs : a) le nombre total de familles salariées à l'étude ; et b) le nombre total de familles salariées se réclamant d'une source donnée. Le premier nous fournira les données de base pour la construction des budgets-types quant aux différentes sources de revenu ; le second, nous donne une idée exacte de l'importance véritable d'une source de revenu donnée pour les familles qui l'ont. Le tableau XXXI réunit ces deux types de données pour l'échantillon prise comme un tout.

TABLEAU XXXI

*Importance relative des sources de revenu*

| Sources de revenu                       | Contribution au budget (%) | Pourcentage des familles ayant cette source |
|---|----------------------------|---|
| Salaire annuel . . . . .                | 66.3                       | 91.8  |
| Emprunts non remboursés . . . . .       | 5.7                        | 41.2  |
| Désépargne . . . . .                    | 3.9                        | 27.0  |
| Pensions : parents et enfants . . . . . | 4.3                        | 20.6  |
| Allocations familiales . . . . .        | 4.2                        | 75.3  |
| Assurance-chômage . . . . .             | 2.8                        | 26.2  |
| Salaire de l'épouse . . . . .           | 2.2                        | 11.0  |
| Pensions du gouvernement . . . . .      | 2.2                        | 9.9   |
| Location de logement . . . . .          | 2.2                        | 11.2  |
| Occupation secondaire . . . . .         | 2.1                        | 18.4  |
| Autres revenus . . . . .                | 1.6                        | 8.8   |
| Caisses de retraite . . . . .           | .8                         | 3.3   |
| Location de chambre . . . . .           | .6                         | 19.7  |
| Cadeaux en argent . . . . .             | .6                         | 9.5   |
| Intérêts sur placements . . . . .       | .3                         | 8.1   |
| Dividendes et obligations . . . . .     | .2                         | 4.0   |
| Héritage . . . . .                      | .2                         | 1.2   |

#### B. Variation dans les sources de revenu selon le milieu de résidence et le niveau professionnel

Si on examine l'importance des sources de revenu dans le budget-type selon le milieu de résidence des salariés, trois tendances méritent d'être soulignées :

a) Le salaire du chef de famille représente une plus forte proportion du budget total à la ville qu'à la campagne (68% par rapport à 63%) ;

b) La contribution de l'emprunt et de la désépargne est plus forte dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains ;

c) Les paiements de transfert sont deux fois plus importants à la campagne qu'à la ville. Ceci est dû à un plus fort taux de chômage, au plus grand nombre d'enfants dans les milieux ruraux et à une plus grande dépendance sociale.

Pour ce qui est des autres items, on ne remarque aucune différence entre les deux milieux.

**L**E but du contrôle interne est de rendre plus difficiles sinon impossibles les égarements des employés. Les administrateurs ont la responsabilité de veiller à ce que les employés travaillent dans des conditions telles qu'ils soient protégés contre les égarements accidentels de leurs confrères et contre leurs propres égarements. Des statistiques des États-Unis démontrent que les « employés honnêtes et consciencieux » volent plus d'un billion de dollars par année à leurs employeurs.

Toutes les catégories d'entreprises sont frappées par cette déficience de contrôle interne qui demande constamment des ajustements et des applications différentes variant avec l'équipement utilisé, le nombre d'employés, le volume des opérations, etc.

Les principes de base du contrôle interne sont universellement reconnus et se résument comme suit :

a) Les responsabilités des membres du personnel doivent être bien déterminées ;

b) Les employés responsables de la tenue de livres doivent être autres que ceux responsables des opérations à l'origine des écritures comptables ;

c) Les employés doivent être choisis et formés avec soin ;

d) Tous les membres du personnel doivent prendre des vacances annuelles ; si possible, les employés subalternes doivent alterner d'une fonction à l'autre ;

e) Les comptes de contrôle et de conciliation doivent être nombreux. Ils servent de preuve d'exactitude entre les comptes et de protection entre les employés.

Aujourd'hui, un grand nombre de Caisses populaires ont un actif qui dépasse un million et comptent cinq employés ou plus. Le gérant devient en quelque sorte incapable de contrôler personnellement les faits et gestes d'un personnel aussi considérable sans un contrôle interne efficace ; c'est pourquoi un Service du personnel bien organisé s'impose dans un mouvement comme le nôtre. Monsieur Duncan M. Duquet, le directeur du Service du personnel de la Fédération, vous en parlera plus longuement dans un prochain numéro.

À peu près tout ce qui se rapporte au contrôle interne touche de près ou de loin au personnel. Il serait

## Chronique du Service d'inspection de la Fédération

donc intéressant pour chaque Caisse populaire de collaborer avec ce nouveau service afin de bénéficier des avantages considérables qu'il pourra fournir éventuellement à toutes celles qui voudront s'en servir sans, pour autant, enlever l'autorité finale que chacune d'elles détient dans la gérance du personnel et la conduite de ses opérations selon la loi et les règlements.

Ces éléments forment un tout que l'on appelle « contrôle interne ». Il y va de l'intérêt du mouvement de s'organiser en conséquence.



## contrôle interne

**L**E Service d'inspection de la Fédération vient de publier la troisième partie du *Manuel de comptabilité et d'instruction de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins*.

Cette troisième partie comporte deux sections, comme ceci :

**Le mode de comptabilité :**

Pièces justificatives ;  
Journaux ;  
Livres auxiliaires ;  
Grand livre général ;  
Opérations journalières.

**La régie interne :**

Normes d'organisation ;  
Contrôle interne.

La principale innovation de la première section comporte le souhait que les Caisses populaires (principalement, au début, celles dont l'actif dépasse le million) dressent un index des comptes du grand livre général et rédigent un état spécial de leurs opérations comme complément au rapport mensuel existant.

Selon le résultat de l'expérimentation faite dans quelques Caisses populaires, cet état facilite aux administrateurs et aux gérants la prévision et le contrôle des bénéfices et des dépenses. De plus, la rédaction d'un tel état permettrait au Service de la statistique de la Fédération de préparer des rapports statistiques pouvant aider les administrateurs

des Caisses populaires à l'établissement de leur politique administrative. Il est toutefois préférable d'attendre le début d'une année sociale pour commencer la mise en opération de cet index des comptes.

La seconde section traite d'un projet de répartition des tâches en regard des différents besoins dans les Caisses populaires, ainsi que d'une énumération des normes fondamentales de contrôle interne.

Les textes sont forcément condensés et les suggestions que vous voudrez bien nous soumettre seront toujours appréciées.

Ce manuel est le fruit d'un projet vieux de plusieurs années. En premier lieu, il faut accorder à juste titre un crédit particulier à monsieur Paul Fournier, inspecteur de la Fédération, qui a travaillé plusieurs mois à des expertises et des recherches pratiques dans le domaine du contrôle interne ; des succès étonnants ont été obtenus dans presque tous les cas. C'est en partant de ce travail préliminaire qui a permis l'accumulation d'une vaste documentation que monsieur Simon L'Heureux, c. a., attaché au Service de l'inspection de la Fédération, a été capable de réaliser le présent manuel. C'est grâce à monsieur Simon L'Heureux, comptable agréé, attaché au Service de l'inspec-

tion de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, qu'il a été possible de le réaliser. Parmi les collaborateurs principaux à cette œuvre, mentionnons monsieur Rosaire Gauthier, directeur adjoint du Service de l'inspection, qui y a travaillé durant plusieurs mois avec monsieur Simon L'Heureux.

La révision en a été faite en collaboration par MM. Georges Robitaille, sous-directeur du Service de l'inspection, Jean-Louis Bolduc, sous-directeur adjoint, et Paul Fournier, inspecteur, tous du bureau de Lévis, et MM. Marcel Voisard, sous-directeur, Louis Arnaud et Raymond Comtois, sous-directeurs adjoints du bureau de Montréal.

MM. René Croteau, assistant-gérant de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec, et François Richard, c. a., assistant-gérant de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, ont également participé à la révision du présent texte.

Les dessins et modèles ont été faits par monsieur Fernand Blache, inspecteur. Les noms des personnes et les chiffres utilisés dans le manuel sont fictifs.

Nous remercions particulièrement le gérant et le personnel de la Caisse populaire de Loretteville de leur entière coopération au cours de l'expérimentation du texte et de l'application du nouveau mode d'index des comptes généraux.

Nous ouvrons donc cette chronique nouvelle du Service de l'inspection de la Fédération en présentant cette troisième partie du manuel de comptabilité et en rendant, aussi, un hommage particulier à ceux qui ont rendu possible cette publication.

ROSARIO TREMBLAY

## un commerce plutôt jeune

**L**E Canada est un pays jeune, riche en ressources naturelles. Mais, jusqu'à ces dernières années, il n'avait pas les capitaux nécessaires pour mettre en valeur ses immenses réserves de richesses. C'est dire que les capitaux devaient être importés pour construire les chemins de fer et les canaux, les systèmes de télégraphe et de téléphone, les routes et les ponts, les manufactures et les entrepôts, et tout l'équipement supplémentaire qu'un pays doit posséder pour satisfaire les besoins d'une population croissante dont le standard de vie augmente constamment. Ainsi, le marché canadien des capitaux est d'origine récente. Jusqu'à la première grande-guerre, les épargnes canadiennes étaient d'un volume restreint et investies principalement dans des immeubles et dans des hypothèques, ou laissées en dépôt dans les banques. Celles-ci employaient la plus grande partie de leurs actifs à des prêts commerciaux, n'en plaçant qu'une partie infime dans les valeurs. Dans de telles circonstances, le marché des capitaux était pratiquement inexistant.

## avant la première grande-guerre

Il a été établi que les capitaux étrangers investis au Canada au début du siècle se chiffraient à environ \$1.2 milliard et consistaient surtout en emprunts gouvernementaux

et municipaux, ainsi qu'en obligations de chemins de fer et d'entreprises de services publics. Entre 1900 et 1913, les capitaux étrangers (dont la moitié environ provenait de la Grande-Bretagne), affluèrent au Canada dans un mouvement largement accru pour atteindre \$2.5 milliards. Londres était alors le marché financier le plus important du monde et les sociétés britanniques d'émissions avaient acquis une longue expérience auprès des emprunteurs étrangers.

Bien que le commerce canadien des obligations prît naissance vers 1880, lorsque furent fondées certaines de nos sociétés-membres maintenant engagées dans l'émission et la vente des valeurs mobilières jusqu'en 1914, presque tout le financement canadien se fit en Grande-Bretagne. Les Sociétés anglaises d'émissions contrôlaient le marché et les courtiers canadiens agissaient, pour la plupart, comme agents seulement. Après avoir reçu les renseignements d'un courtier canadien, la société anglaise d'obligations négociait directement avec l'emprunteur et consentait le prêt, assumant l'entière responsabilité.

## courtiers canadiens

Pendant ce temps, les courtiers canadiens développèrent leur commerce de « revendeurs » limitant leurs activités surtout aux obligations des gouvernements et des municipalités. Les méthodes d'achat étaient plutôt élémentaires ; souvent le courtier lisait soigneusement les journaux locaux pour découvrir les avis des municipalités. Puis, il s'adressait aux autorités locales afin d'acheter l'émission globale pour ensuite la vendre au détail. Profitant de l'expansion formidable des affaires de 1900 à 1913, les sociétés canadiennes d'obligations furent capables d'étendre leurs opérations jusqu'à comprendre quelques émissions de compagnies se livrant à l'exploitation de services publics, à la fabrication et au transport.

## entrée des capitaux américains

La déclaration de la Première Grande-Guerre en 1914 nous prive immédiatement de notre principale source de capitaux : la Grande-Bretagne. Pour trouver les fonds nécessaires au financement de ses besoins et des exigences d'ordre militaire, le Canada se tourna alors vers les États-Unis. Vers 1916, environ 65% de ses émissions étaient lancées sur le marché américain. À l'entrée en guerre des États-Unis en 1917, cette source de capitaux se tarit à son tour et le Canada fut dorénavant obligé de vendre, sur son propre marché, ses emprunts de la Victoire. Ce qui eut pour effet de donner une vigueur nouvelle au développement du marché domestique des obligations.

## premiers emprunts de la victoire

Les ventes des obligations étaient jusqu'alors confinées à des institutions financières et à des individus riches. Cependant, la grande poussée d'exploitation des richesses au Canada, avant et pendant la Première Grande-Guerre, rendit possible le succès des premiers « Emprunts de la Victoire », vendus à un grand nombre de petits acheteurs. Facilitées par les taux d'intérêt élevés — 5% et 5½% — ces campagnes remportèrent de vifs succès.

En 1915, lors de l'émission du premier Emprunt de Guerre, 24,862 personnes souscrivirent une somme de \$78,729,000.



## ères au Canada

Lors de l'Emprunt de la Victoire de 1918, plus d'un million de personnes souscrivirent au-delà de \$660 millions.

### **L'ère de croissance de l'entre-guerres**

Alors que de nouvelles techniques étaient employées dans le développement de nos ressources naturelles, la décade suivant la guerre connaissait une grande expansion des capitaux. Les forces hydrauliques, le moteur à essence et les nouveaux métaux industriels, tels que le nickel et le cuivre, renversèrent l'avance industrielle de la vapeur, du charbon et du fer. Les hommes et les machines envahirent le grand bouclier canadien et construisirent de grandes centrales électriques, des moulins à pulpe et à papier, des fonderies et des usines de raffinage des métaux. L'automobile donna l'élan aux fabriques, aux raffineries de pétrole, aux postes d'essence, aux garages et à un vaste système de grandes routes modernes. Les compagnies de chemin de fer se développèrent jusque dans les provinces des Prairies et investirent des montants

énormes dans les hôtels, les télégraphes, les bateaux à vapeur, et l'équipement. Cela, en retour, donna une impulsion au rythme des échanges et du commerce et moussa le développement de nouvelles activités comme l'industrie touristique. De plus, une suite de bonnes récoltes contribua à la prospérité générale.

### **essor des capitaux canadiens**

Durant la période 1920-1930, près de \$5 milliards furent investis dans des biens de capital de développement, mais contrairement aux périodes précédentes, le montant des investissements de capitaux étrangers furent beaucoup moindre. De ces \$6 milliards, \$1 milliard représentait des capitaux importés dont les deux-tiers provenaient des États-Unis. La montée rapide de l'investissement des années « 20 » fut largement financée par les épargnes des Canadiens. D'où les occasions magnifiques qui se présentèrent, durant cette période, aux sociétés financières canadiennes et dont elles profitèrent grandement.

Il est intéressant de noter que, durant cette période, le Canada devint un pays exportateur de capitaux. Alors que les compagnies d'assurance achetaient de substantiels montants de valeurs étrangères, les banques canadiennes augmentaient les sommes d'argent remboursables à demande qu'elles avaient à l'étranger. De 1919 à 1924, la livre anglaise se transigea au rabais et les Canadiens saisirent cette occasion pour payer leurs dettes au bloc sterling à des prix avantageux, réduisant ainsi leurs obligations à l'étranger.

Vers 1939, l'on estimait que les investissements canadiens dans les autres pays avaient atteint le chiffre imposant de \$1,340 millions, soit près du cinquième du total des investissements étrangers au Canada. Ainsi vers 1939, le Canada était devenu un jeune mais véritable géant parmi les nations et était en voie de devenir une nation créancière

### **développement industriel depuis 1947**

Au cours de la Deuxième Grande-Guerre presque tout le financement fut effectué au moyen d'opérations financières domestiques. À l'occasion de 11 emprunts, le gouvernement préleva de ses citoyens quelques \$12,200 millions. Cette constatation est une preuve concluante de l'accroissement extraordinaire des ressources du Canada et de sa capacité de production pendant l'entre-deux guerres.

À compter de 1947, avec les découvertes de champs pétrolifères et de nouveaux gisements minéraux, l'attention des capitalistes étrangers fut attirée et leurs capitaux commencèrent à affluer au Canada. L'intérêt témoigné par les capitalistes étrangers aux valeurs canadiennes stimula l'intérêt des Canadiens qui eux aussi s'empressèrent d'y investir leur argent.

Bien que les campagnes des Emprunts de la Victoire aient fait beaucoup pour amener le citoyen moyen à penser en termes de valeurs et distribuer largement ces valeurs parmi le peuple canadien, il est néanmoins vrai que les institutions financières, telles que les banques, les sociétés de fiducie, les compagnies d'assurances détiennent aujourd'hui la plus forte part de la dette publique du Canada.

Cette demande constante d'obligations de la part des institutions financières, et le pouvoir d'achat croissant des individus, ont suscité la création d'un vaste marché d'obligations, maintenant capable d'absorber de très grandes émissions.

(Source : « Les principes et les méthodes du placement financier au Canada », *The Investment Dealers' Association of Canada.*)

## **Chronique de La Société de Fiducie du Québec**

**QUESTION :—** *Quels sont ceux qui peuvent devenir membres d'une Caisse populaire ?*

**RÉPONSE :—** L'article 19 de la loi des Caisses d'épargne et de crédit qui régit les Caisses populaires depuis son adoption le 27 mars 1963 stipule : « Les membres d'une Caisse sont ses fondateurs et toute autre personne capable de contracter, qui a) signe une demande d'admission conforme à la formule 2 (ci-après reproduite) ; b) souscrit une ou plusieurs parts sociales ; c) s'engage à respecter le règlement ; et, d) est admise par le conseil d'administration. »

La loi indique donc quatre conditions que doit réaliser celui qui veut être membre d'une Caisse populaire.

Tout d'abord, la loi stipule que les fondateurs de la Caisse en sont membres. Or, les fondateurs sont les personnes qui ont signé la déclaration de fondation de la Caisse et celles qui ont été admises comme membres lors de l'assemblée d'organisation de la Caisse, la première assemblée de la Caisse, qui doit être tenue dans les trente jours de l'avis de sa formation publié dans la *Gazette officielle de Québec* attestant l'existence de la Caisse comme corporation au sens du Code civil et le nom sous lequel elle doit être désignée.

Les membres de la Caisse sont donc ses fondateurs et les personnes qui ont été admises lors de l'assemblée d'organisation de la Caisse. S'y ajoutent ensuite comme membres, les personnes capables de contracter qui remplissent les quatre conditions susmentionnées indiquées dans la loi.

Les membres doivent être des personnes capables de contracter. L'article 985 du Code civil stipule que toute personne est capable de contracter, si elle n'en est pas expressément déclarée incapable par la Loi. L'article 986 déclare incapable de contracter :

I. « Les mineurs, dans les cas et suivant les dispositions contenues dans ce Code ;

II. « Les interdits ;

III. « Ceux à qui des dispositions spéciales de la loi défendent de contracter à raison de leurs relations ensemble, ou de l'objet du contrat ;

IV. « Les personnes aliénées ou souffrant d'une aberration temporaire causée par la maladie, accident, ivresse ou autre cause, ou qui, à raison de la faiblesse de leur esprit, sont incapables de donner un consentement valable ;

V. « Ceux qui sont frappés de dégradation civique. »

Pour ce qui est des mineurs, l'article 22 de la Loi des Caisses d'épar-

l'autre raisons prévues à l'article 986 du Code civil.

Ces personnes capables de contracter, qu'elles soient majeurs ou mineurs, doivent d'abord, pour devenir membres, les unes de plein droit, les autres à titre de membres auxiliaires, signer une demande d'admission conforme à la formule 2 inscrite dans la loi des Caisses d'épargne et de crédit, et ci-après reproduite.

**FORMULE 2**

*Demande d'admission  
comme membre  
d'une caisse d'épargne et de crédit*

Je, soussigné, demande à devenir membre.....

**ici on  
vous  
renseigne**



gne et de crédit dispose de leur cas en décrétant que les mineurs peuvent être admis comme membres auxiliaires de la Caisse, c'est-à-dire avec les mêmes droits que les autres membres à l'exception du droit de vote et du droit d'éligibilité, après avoir précisé que les membres auxiliaires ont droit d'assister aux assemblées mais ne peuvent voter ni remplir aucune fonction.

Ce qu'il faut donc retenir c'est que toutes les personnes peuvent être membres de la Caisse populaire à moins qu'elles ne soient déclarées incapables par la loi pour l'une ou

.....  
(nom de la Caisse)

dont le siège social est à.....

Je m'engage à respecter le règlement de la Caisse et je souscris.....  
..... parts sociales de cinq dollars.

Signé à.....  
ce..... 19.....

Témoin.....  
(signature)

Adresse.....

Occupation.....

## des membres de la caisse populaire

Admis par le Conseil d'administration, ce.....19.....

.....  
(signature de la personne autorisée)

La deuxième condition : ces personnes doivent souscrire une ou plusieurs parts sociales. Ce qui veut dire que le règlement de la Caisse peut exiger que la personne souscrive plus d'une part sociale pour devenir membre d'une Caisse. Effectivement, le règlement de régie interne n'exige qu'une part sociale à être souscrite par la personne qui veut devenir membre de la Caisse en signant sa demande d'admission.

Une troisième condition c'est l'engagement par la personne qui désire devenir membre à respecter les règlements de la Caisse.

Une quatrième condition qu'indique la loi, c'est d'être enfin admis comme membre par le Conseil d'administration de la Caisse.

Ces quatre conditions sont donc impératives en ce sens que la loi les impose pour qu'une personne physique ou morale, comme une corporation, puisse devenir membre d'une Caisse populaire.

Ajoutons que les corporations et les sociétés qui sont considérées des personnes morales formées par la loi peuvent également être membres d'une Caisse populaire.

On doit également indiquer que ces personnes, pour pouvoir devenir membres de la Caisse populaire de Saint-X... doivent avoir domicile, ou résidence, ou places d'affaires, ou encore travail habituel dans le territoire d'opérations de la Caisse ou encore faire partie du groupement social ou professionnel qui a pris l'initiative de fonder une Caisse pour ses membres. L'article 21 de la Loi des Caisses d'épargne et de crédit stipule, en effet, qu'une Caisse ne peut recruter ses membres que dans le territoire ou le groupement décrit dans la déclaration de fondation.

**Q**UESTION:—*Ya-t-il d'autres points à signaler ou des nouveautés dans la loi des Caisses d'épargne et de crédit en ce qui a trait aux membres ?*

**RÉPONSE :**—Signalons que les membres qui cessent d'avoir domicile, résidence, places d'affaires ou travail habituel dans le territoire d'opérations de la Caisse deviennent membres auxiliaires.

Il en va de même des membres d'une Caisse qui cessent de faire partie du groupement dans lequel la Caisse recrute ses membres selon la description inscrite dans la déclaration de fondation de la Caisse. C'est là une prescription de la loi des Caisses d'épargne et de crédit ; aucun règlement ne peut passer outre à cette prescription.

C'est donc dire que les membres qui quittent le territoire de la Caisse deviennent membres auxiliaires, qu'ils perdent le droit de voter aux assemblées de leur Caisse, ils perdent aussi le droit d'être élus à une fonction ou de la remplir s'ils ont déjà une fonction. Ils conservent évidemment tous les autres droits des membres, c'est-à-dire, le droit de déposer ou de retirer leurs épargnes, le droit d'emprunter, le droit d'assister aux assemblées, etc., mais ils sont dorénavant privés du droit de vote et du droit d'éligibilité à une fonction quelconque à leur Caisse ; autrement dit, ils ne peuvent plus être ou devenir administrateurs, commissaires de crédit, conseillers de surveillance.

Pour ce qui est des mineurs, qui, eux, rappelons-le, peuvent être admis comme membres auxiliaires, ils ont le droit de souscrire, comme les autres membres auxiliaires, des parts sociales, ils ont le droit de déposer leurs économies, ils ont le droit de les retirer avec les intérêts.

Les femmes mariées, même si elles sont sous le régime de la communauté de biens, ont aussi les droits des membres ; elles ne sont

plus des membres auxiliaires, mais des membres de pleins droit. Car la nouvelle loi des Caisses d'épargne et de crédit a donné aux femmes mariées le droit de voter aux assemblées ; et elles peuvent le faire sans l'autorisation de leur mari.

Elles peuvent aussi être élues à l'une ou l'autre des fonctions de la Caisse ; elles peuvent même être nommées gérantes.

Les femmes mariées qui acceptent une fonction dans la Caisse, y compris celle de gérante, ont cependant besoin de l'autorisation soit expresse, soit implicite de leur mari ; si le mari ne s'oppose pas à ce que son épouse remplisse une fonction, il est présumé qu'il l'autorise à le faire ; elle a de ce fait l'autorisation implicite, et le mari peut être tenu responsable pour elle puisque la loi des Caisses d'épargne et de crédit précise que dans ce cas (c'est-à-dire lorsque l'épouse a l'autorisation expresse ou implicite de son mari) « les condamnations pécuniaires encourues par elle peuvent se poursuivre sur les biens de la communauté » selon les termes mêmes de la loi

S'il y a peu d'excellents orateurs, y a-t-il bien des gens qui puissent les entendre ? S'il n'y a pas assez de bons écrivains, où sont ceux qui savent lire ?

(LA BRUYÈRE)

des Caisses d'épargne et de crédit. Autant dire que le mari, qui autorise son épouse à exercer une fonction dans la Caisse, soit par écrit soit par consentement tacite en ne s'y opposant pas encourt une responsabilité qu'il ne saurait rejeter.

Enfin, la marche en avant s'arrêta court, le sol cessa de trembler, la ligne toute entière salua et trente musiques commencèrent à jouer ensemble . . .

J'entendis alors un vieux chef de l'Asie centrale, à longue chevelure grise, venu du Nord avec l'Amir, poser ces questions à un officier indigène :

— « Maintenant, dit-il, comment a-t-on accompli cette chose étonnante ? »  
L'officier répondit : « Un ordre a été donné auquel on a obéi. »

— « Mais les bêtes sont-elles aussi sages que les hommes ? », demanda le chef.

— « Elles obéissent comme font les hommes : mulet, cheval, éléphant ou bœuf, obéit à son conducteur, le conducteur à son sergent, le sergent à son lieutenant, le lieutenant à son capitaine, le capitaine à son major, le major à son colonel, le colonel au brigadier commandant trois régiments le brigadier au général qui obéit au Vice-Roi qui est le serviteur de l'Impératrice. Voilà comment cela se fait. »

— « Je voudrais bien qu'il en soit de même en Afghanistan ! dit le chef, car là, nous n'obéissons qu'à notre propre volonté. »

— « Et c'est pour cela, dit l'officier indigène, en frisant sa moustache, qu'il faut à votre Amir auquel vous n'obéissez pas venir prendre les ordres de notre Vice-Roi. »

RUDYARD KIPLING  
(cité par André Maurois,  
dans *Magiciens et logiciens*).